## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

## pour un cortège, défilé ou rassemblement de personnes ayant fait l'objet d'une déclaration préalable conformément à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M.:		
Né(e) le :	à:	
Demeurant:		
du 29 octobre 2020	lacement est lié au motif suivant autorisé par le décret n°202 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire 9 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire* :	
ou dans un l conditions de décret (article publique men	à un rassemblement, une réunion ou une activité sur la voie pieu ouvert au public, qui n'est pas interdit et organisé d'nature à permettre le respect des dispositions de l'article : 23, I), et en particulier participation à une manifestation su tionnée à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure, cépartement qui ne l'a pas interdite (article 3, II).	ans des 1er » du r la voie
Parcours de la manif la rue de l'Université	estation : de la place Eugène Bataillon (entrée du campus T (devant le rectorat)	riolet) à
Date et horaires de la	manifestation : mardi 24 novembre 2020, de 14h à 17h	
	ée en préfecture le lundi 23 novembre 2020, conformém 211-2 du code de la sécurité intérieure. –	ent aux
Fait à :		
Le:	à:	
(Date et heure de dé	out de sortie à mentionner obligatoirement)	
Signature :		
*Les personnes souhaita	nt bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors	de leurs

déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement

considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.